AR Prefecture
043-214300915-20261005-20261005_05-DE
Reçu le 20/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2026 / Délibération N°20261005_05

Date de la convocation 30/09/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois d'octobre à **20 heures 00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 8

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

X	Philippe BRUN	X	Delphine SOUVRAY
X	Laurence EXBRAYAT	X	Philippe MICHEL
	Yves SANIAL	X	Dominique EYRAUD
X	Marine BONNEFOY	X	Alexis RIBES
X	Jérémy CHEVILLON		

Laurence EXBRAYAT a été nommé secrétaire de séance.

Procuration de Yves Sanial à Laurence Exbrayat pour la réunion de ce jour.

Objet : Diagnostic Alimentation en Eau Potable (AEP) – Choix de l'offre du Lot 02 – Installation d'un système de télésurveillance

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;

VU le code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels des contrats à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de ceux-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives des marchés, mais aussi leur montant exact et l'identité de leur attributaire ;

VU la présentation des offres des entreprises CEGELEC, SAUR et VEOLIA ;

VU la proposition du maître d'œuvre (AB2R) de retenir l'entreprise SAUR ;

AR Prefecture
043-214300915-20261005-20261005_05-DE
Reçu le 20/10/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité :

- De retenir l'entreprise SAUR pour un montant de 25 543,66 € HT
- D'autoriser le maire à signer les marchés publics.

Fait aux Estables, le 5 octobre 2026.

Le Maire,
M. Philippe BRUN

Le Secrétaire de séance,
Mme Laurence EXBRAYAT